

24 fév 2017 -15:51

Appartient à Conseil des ministres du 24 février 2017

Assentiment à la convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention internationale de 1995 sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (STCW-F).

La STCW-F a pour objectif de garantir que le personnel travaillant à bord des navires de pêche est qualifié (et titulaire d'un certificat officiel l'attestant) et apte au travail (après examen médical). La convention vise également à limiter au maximum les risques pour la sécurité des personnes et/ou des biens en mer, ou encore pour le milieu marin, durant les opérations à bord des navires de mer. La STCW-F dispose que le personnel doit posséder des connaissances minimales dans des domaines précis et avoir exercé des fonctions à bord d'un navire pendant une période minimale.

La convention vise également à instaurer et maintenir des conditions équitables dans le secteur de la pêche, en promouvant la formation professionnelle. Les compétences professionnelles du personnel des navires de pêche seront certifiées conformément à la STCW-F.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>